



- le compte tarification ATMP -

En 2011 sur le portail net entreprises

Les services actuels de l'Assurance Maladie au sein de Net-Entreprises

- Déclaration d'Accident du Travail (DAT)
- Déclaration de Salaires pour les Indemnités Journalières (DSIJ)

+

Votre « nouveau » compte tarification ATMP

Les principales fonctionnalités et évolutions du nouveau compte « tarification AT/MP »

Votre « compte employeur » en ligne avec :

- la consultation de vos taux de cotisation
- l'affichage en temps réel de la sinistralité de votre entreprise

Et en plus :

- la visualisation des éléments de calcul de vos taux notifiés à compter de 2011
- la possibilité d'exporter les données sur fichier Excel
- l'actualisation de la valeur prévisionnelle du risque...!

Avec votre compte tarification ATMP...

- Gagnez du temps en disposant immédiatement de toutes vos informations, où que vous soyez.
- Comparez facilement vos établissements, ciblez ceux à fort taux de cotisation et menez des actions de prévention adaptées.

 **Place à vos questions !**

Rappel

**utilisation des services en ligne
actuellement disponibles sur
www.net-entreprises.fr**

La déclaration d'accident du travail en ligne



Pratique!

1. remplissez en une seule fois les 2 formulaires nécessaires (déclaration + feuille d'accident du travail)
 2. enregistrez, imprimez et classez vos déclarations
- ## La déclaration en ligne vous assure un traitement rapide de la part des caisses

Économisez, en supprimant les frais d'envoi des déclarations « papier » et inscrivez-vous gratuitement aux services de net-entreprises.fr!

»»» En bref, déclarer en ligne, c'est la garantie de limiter les échanges successifs avec la caisse pour des dossiers incomplets

⇒ moins de tracasseries !!!

“ J'ai eu l'occasion de faire une déclaration d'accident du travail en ligne et j'ai trouvé ça plutôt bien fait. À la fin on peut même imprimer la feuille de soins, ça nous évite de tout refaire à la main. Et puis, la caisse a traité le dossier sans me demander d'autres éléments. Non, franchement pour moi c'est adopté ! ”

Christelle B., entreprise de bâtiment, Loiret

La déclaration d'accident du travail en ligne ?
Bien rempli, vite envoyé, votre dossier sera vite traité.
Avec net-entreprises.fr, la solution globale pour vos déclarations sociales.

Pensez-y !

Pour plus d'efficacité, effectuez aussi vos attestations de salaire en ligne pour le versement des indemnités journalières.

La déclaration de salaires pour les indemnités journalières en ligne



Économisez, en supprimant les frais d'envoi des déclarations « papier » et inscrivez-vous gratuitement aux services de net-entreprises.fr!

»»» En bref, déclarer en ligne, c'est la garantie d'éviter des échanges successifs avec la caisse pour des dossiers incomplets

⇒ moins de tracasseries !!!

Pratique!

1. remplissez en quelques clics votre déclaration
 2. enregistrez, imprimez et classez vos déclarations
- La déclaration en ligne vous assure un traitement rapide de la part des caisses

“ Je ne savais pas comment se passait le congé paternité. J'ai découvert que l'on pouvait se servir de l'attestation de salaire en ligne pour le versement des indemnités journalières. Du même coup j'ai envoyé l'acte de naissance (obligatoire depuis 2008) scanné en pièce jointe. Non seulement je ne me suis pas trompée mais de plus l'employé a été indemnisé rapidement ! ”

Jacqueline C., supermarché, Var

L'attestation de salaire en ligne pour le versement des indemnités journalières ?
Plus simple, plus rapide, votre dossier sera vite traité.
Avec net-entreprises.fr, la solution globale pour vos déclarations sociales.

Pensez-y !

En cas d'accident du travail, pour une prise en charge plus rapide, effectuez d'abord la déclaration d'accident et ensuite l'attestation de salaire en ligne.